



BORDEREAU DE VERSEMENT
DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2021
SUR LES SALAIRES 2020



A retourner par courriel à taxe-apprentissage.monteil@ac-toulouse.fr ou par courrier au :
Lycée Alexis Monteil -Service Gestion Comptable - 14 Rue Carnus 12000 RODEZ

Pour tout renseignement, veuillez contacter Mme BREFUEL Sylvaine au 05 65 67 59 74.

Votre entreprise :

Raison sociale :
N° SIRET : Code NAF/APE :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Contact :
Nom : Fonction :
Tél : Courriel :

Aide au Calcul du montant de la taxe d'apprentissage (facultatif)

Masse Salariale 2020 x 0,68 %= € x 13 % = €

A quel établissement souhaitez-vous verser votre solde de Taxe d'apprentissage :

- N° U.A.I : 0120024L Lycée Général et Technologique Alexis Monteil
 N° U.A.I : 0120037A Lycée Professionnel Alexis Monteil

Montant de votre règlement au Lycée Alexis Monteil : €

Règlement :

- Par chèque : à l'ordre du Lycée Technologique Alexis Monteil ou du Lycée Professionnel Alexis Monteil
 Par virement :
- L.T IBAN : FR76 1007 1120 0000 0010 0016 305 BIC : TRPUFRP1
- L.P IBAN : FR76 1007 1120 0000 0010 0016 402 BIC : TRPUFRP1

A réception de votre règlement, nous vous transmettrons un reçu libératoire.

Fait à : Le :

Toute la communauté éducative du Lycée Monteil vous remercie vivement de votre soutien